



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

insuffisance rénale

Question écrite n° 93105

Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le besoin de développer l'éducation thérapeutique des patients à la dialyse à domicile, faute de greffe possible. Il est démontré que ce mode de prise en charge améliore la qualité de vie des patients souffrant d'insuffisance rénale chronique terminale (IRCT). Cependant, ils ont besoin d'être aidés dans leur choix, à un moment où ils sont souvent désemparés suite à l'annonce du diagnostic. Lors des états généraux du rein (EGR), les patients ont indiqué : « Pour qu'une personne puisse imaginer gérer seule ce traitement, il faut lui en prouver l'intérêt. Cela nécessite des équipes de néphrologues et de paramédicaux motivés et formés, sachant encourager leurs patients à l'autonomie, malgré la résistance naturelle et bien compréhensible de ces derniers, parce que l'autonomie en dialyse est source d'une meilleure santé et d'une meilleure qualité de vie ». Il est donc très important de faire de la pédagogie sur la dialyse à domicile. Alors que de nombreuses autorités publiques (HAS, Cnamts, Cour des comptes) appellent au développement de ce mode de prise en charge favorisant une meilleure qualité de vie du patient, pour un coût moindre, elle souhaite donc savoir quelles mesures la ministre compte prendre pour favoriser l'éducation thérapeutique des patients sur la dialyse à domicile.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93105

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1087

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)